

11/7/19

Limitations de production HTA

GT GRD CURTE

Synthèse travaux

indemnisation RTE	contrat complété
quota gratuit avant indemnisation RTE	modification en cours
sans indemnisation RTE	modification à réaliser

Limitations Prod HTA

		Contrats RTE-GRD (fait en région par le service commercial)					
		aspects techniques				*aspects opérationnel/processus*	*aspects financier*
type	traitement	E. INSERTION (hors DTR)	PTF (en DTR - 8.16)	CTRP (en DTR - 8.15)	CONV RACC (saisine CRE)	CONV EXPL (hors DTR)	CART GRD (en DTR - 8.12)
Limitations temporaires (seuils dans contrats de raccordement)	manuel	§5.2	CG §4.3 CP §4.3 complété	CG §17 CP §19 complété	CG §4 CP §2	Annexe: modalités opérationnelles limitations manuelles	CG §9.1 convention complémentaire (selection des prodcuteurs, indemnisation via MA/hors MA, échanges de données) à reventiler en DTR post REX Melle
	automatique					-Annexe: fiche automate	
Limitations pérennes à la charge du Client (ORI, augmentation des capacités S3R, coupure fortuite ...)	manuel	à compléter	CG §4.4 CP §4.3 complété	CG §17 CP §19 complété	CG §4 CP §2	Annexe: modalités opérationnelles limitations manuelles	CG §9.1 convention complémentaire (selection des prodcuteurs, indemnisation via MA/hors MA, échanges de données) à reventiler en DTR post REX Melle
	automatique					-Annexe: fiche automate	
Limitations perennes à la charge de RTE (congestion RPT: S3R, contrainte résiduelle...)	manuel	§7	CG §4.4 CP §4.3 complété	CG §17 CP §19 complété	CG §4	Annexe: modalités opérationnelles limitations manuelles	CG §9.1 convention complémentaire (selection des prodcuteurs, indemnisation via MA/hors MA, échanges de données) à reventiler en DTR post REX Melle
	automatique					-Annexe: fiche automate	
Limitations/interruptions programmées RTE (seuil 15j/3ans)	manuel						CG §6

Trames Raccordement

Mise à jour des trames types PTF, CTRP, Conv. Raccordement

- **Mise à jour des chapitres relatifs aux limitations dans les trames types :**
  - ✓ Saisine de la CRE pour approbation de la trame type de Convention de Raccordement d'un RPD au RPT, avec notamment une formulation adaptée sur les limitations.
  - ✓ **Proposition** pour compléter les chapitres limitations dans les trames types PTF & CTRP, suivant une formulation similaire à celle concertée pour la trame de Convention de Raccordement.

- **Suite des travaux:**
  - ✓ Consultation à venir des trames PTF et CTRP sur ce sujet

Trames Exploitation

Traitement manuel

- **Type de contraintes:**
  - ✓ Hors travaux programmés
  - ✓ Absence d'automate pour lever les contraintes ou automate non opérationnel connu à l'avance
  - ✓ Contraintes sur le RPT en N dans la zone à réseau complet et en N-1 avec un délai compatible (20 min)

- **Délai de prévenance:**
  - ✓ En J-2: alerte sur un risque de limitations sur un périmètre électrique (sur la base des prévisions IPES)
  - ✓ En J-1: demande de limitation en MW à l'injection sur une plage horaire identifiée, sur un ensemble de transformateurs
  - ✓ En IJ :
    - o Le dispatcher confirme le début et la fin de l'activation de la limitation .
    - o Le GRD réalise une étude sur la nécessité de retransmettre la limitation aux producteurs en fonction des prévisions et des données temps réel

- **Suite des travaux:**
  - ✓ Expérimentations de ces modalités opérationnelles en S2 2019 avant concertation en GT GRD
  - ✓ Questions à instruire: Traçabilité, reprise de service, choix des producteurs à effacer et cadre contractuel
  - ✓ A intégrer à terme en annexe des conventions exploitation/conduite

Trames Exploitation

Traitement par automate

- **Fiche automate:**
  - ✓ Description des ouvrages surveillés, des producteurs HTA abonnés à l'automate, des temporisations…
  - ✓ **Exemple de modèle mis sur Concerte**

- **Suite des travaux:**
  - ✓ Expérimentations de ces modalités opérationnelles en S2 2019 avant retour en GT GRD
  - ✓ A intégrer en annexe des conventions exploitation/conduite

Trames Accès au réseau

- **Convention complémentaire au CART GRD**
  - ✓ En complément du 9.1.3 du CART GRD et pour mettre en œuvre les premières limitations durant S2 2019, rédaction d'une convention complémentaire au CART GRD sur le sujet des limitations incluant notamment des principes concernant: la sélection des producteurs à effacer, le vecteur d'indemnisation (via MA ou via GRD), et les échanges de données.
  - ✓ **Modèle mis sur concerte**

- **Suite des travaux:**
  - ✓ Principes à éprouver en S2 2019, notamment sur la zone de Melle Longchamps
  - ✓ A intégrer/reventiler à terme dans la DTR (notamment article 2.4 – « Modalités d'installation à l'interface RPT/RPD d'un automate d'effacement sélectif de production raccordée en HTA », prochain CART GRD…) après REX 2019 et échanges en GT GRD.